

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers**En exercice : 29****Présents : 22****Pouvoirs : 07****Excusé : 00****Absent : 00****Qui ont pris part****à la délibération : 29****SEANCE DU 29 FEVRIER 2024****Date de convocation : 22 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique– Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice - Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – M. CLAVE Denis - M. DEZERAUD Philippe - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – Mme BLANC Romain donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. FONTANA Alain donne pouvoir à M. MARIN Michel – Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian - Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique - M. LE PEN Jean-Ronan donne pouvoir à M. DEZERAUD Philippe.

Excusé :**Absent :****Secrétaire de séance :** M. SAUVAT Sébastien.**2. MISE A JOUR DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER****PJ :** Règlement budgétaire et financier.

Monsieur le maire rappelle que par délibération du Conseil municipal en date du 11 Mars 2022, un règlement budgétaire et financier a été approuvé.

Monsieur le maire explique à l'Assemblée qu'en application de la nomenclature comptable M57, il convient de modifier le présent règlement notamment au niveau du cadre juridique applicable en vertu du nouvel article L.5217-10-5 du CGCT, comme expliqué dans le règlement joint.

Il est précisé qu'il convient de mettre à jour le document au regard des évolutions du cadre réglementaire ainsi que de la nécessité de préciser certains points du document.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

De mettre à jour le règlement budgétaire et financier.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT